



17ème Congrès du Snfocos à Lyon 14 au 17 mars 2011

Résolution de la Section Institutions de Retraites et de Prévoyance du SNFOCOS

La branche des institutions de retraite et de prévoyance connaît la tourmente des regroupements d'institutions et de mariage contre nature entre institutions paritaire et compagnie d'assurance.

A peine une fusion est t'elle digérée que se profile l'absorption d'une nouvelle institution.

Les impératifs techniques et financiers européens motivent ces mouvements tout autant que l'ambition personnelle et carriériste de certains directeurs.

Les cadres font les frais de ces regroupements.

Notre progression en nombre d'adhérents ne saurait cacher la perte, particulièrement en tant que syndicat de cadre, de mandats syndicaux, partout en France suites aux nouvelles règles de représentativité.

Les décisions européennes récentes renforcent la négation de l'identité de cadre sous couvert du respect des principes de non discrimination.

Dans ce contexte difficile, nous, cadres FO des institutions de retraite et de prévoyance, nous avons une place à défendre.

Nous demandons la mise en place d'une commission paritaire de reclassement des cadres au sein de la branche afin d'assurer une réinsertion plus rapide et facile des cadres notamment ceux touchés par une restructuration.

Dans ce sens, la section IRP du SNFOCOS demande l'instauration d'un plan de formation spécifique pour les cadres de plus de 50 ans dans chaque organisme de la branche, pour ceux nombreux, qui sont les plus exposés professionnellement aux conséquences des restructurations. Ces plans de formation spécifiques doivent être conçus pour assurer une mobilité au sein de la branche et non pas seulement au sein de leur institution ou groupe.

Nous demandons que ces formations fassent l'objet de droit nouveaux en temps et financement.

Nous demandons que des mesures soient négociées pour assurer l'effectivité de l'emploi des plus de 55 ans. Il pourra notamment leur être proposé des missions transversales pilotées par les fédérations de la branche. Nous demandons également des mesures organisant le tutorat des cadres plus jeunes.

Nous demandons l'ouverture d'une négociation cadre sur les régimes de protection sociale complémentaires. Nous souhaitons notamment le développement de régimes sur-complémentaires de retraite, pour préparer dans le cadre de la solidarité de la branche, l'après période d'activité de tous les salariés.

Nous demandons l'ouverture de négociations sur les garanties sclérosées des régimes actuels et notamment la mise en place de garanties sociétales sur la dépendance ou le handicap, là où peut et doit s'exprimer la solidarité des actifs de la branche à l'égard de publics proche des salariés : retraités de la branche dépendants, personnes à charge des salariés handicapées...

Nous sommes également favorables à la négociation d'accords d'intéressement proportionnels aux salaires à condition de lui réserver sa juste place. Nous refusons que ces négociations viennent en déduction de ce que nous pourrions obtenir par des augmentations de salaires ou autres avantages qui, eux, ne sont pas aléatoires.

Nous ne condamnons pas l'intéressement qui, de façon pragmatique, profite aux salariés lorsqu'il est mis en place. Mais il nous appartient d'être ferme pour que ces négociations sur ne se substituent pas aux négociations sur les salaires.

Dans la perspective des prochaines élections prud'homale, nous nous engagerons sur les listes de l'encadrement, au côté des candidats de l'UCI, pour ne pas laisser la place aux autres organisations syndicales catégorielles ou confédérées.

Nous avons le devoir de construire toujours, de négocier des droits nouveaux et de ne pas seulement défendre ce qui est attaqué.